



**AVIS PUBLIC À TOUS LES CONTRIBUABLES
NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE
2019 – 2020 – 2021**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Shefford, devant être **en vigueur durant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021**, a été déposé à mon bureau le 28 août 2018, et que toute personne peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture du bureau de la Mairie.

Ce nouveau rôle triennal d'évaluation foncière entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :


- être déposée **avant le 1^{er} mai 2019**;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de La Haute-Yamaska
142, rue Dufferin, bureau 100
Granby (Québec) J2G 4X1**

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro **2014-275** de la **MRC de La Haute-Yamaska** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Fait à Shefford, le 26 septembre 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma



Sylvie Gougeon